



Utilisation d un Local velo

Par **Valin Emilien**, le **17/10/2016** à **19:54**

Bonjour,

Ma résidence est équipée d'un local poussettes et d'un local vélos, il n y a pas de caves.

Or, j'ai laissé un meuble environs 2 semaines dans le local vélos. J'ai du me rendre en urgence dans ma famille en province et, à mon retour, j'ai retrouvé une lettre dans ma boîte aux lettres me disant que le local vélos n'était pas un débarras mais le débarras est passé la veille de mon retour à mon domicile. Je suppose que je ne peux rien faire concernant mon meuble ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2016** à **07:32**

Bonjour,

Relisez votre règlement de copropriété. Il dit quoi sur ce point précis ?

Par **Visiteur**, le **18/10/2016** à **09:51**

Bonjour,

le soucis est que si la permission est donnée à un locataire/habitant, tout le monde voudra en profiter ? Vous imaginez après ? Plus de place pour ceux qui voudront déposer leur poussettes et/ou vélo !? D'ou la tolérance zéro !

Par **Valin Emilien**, le **19/10/2016** à **07:33**

Le problème est que je n'ai pas le règlement de copropriété.

@ Grenouille,

Ceci est juste une question. Tolérance zéro ou pas je cherche a savoir, c'est tout. C'est un

conours de circonstances qui joue en ma défaveur et je l'accepte.